

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise, en renonçant à l'avis de convocation en vertu de l'article 157 du Code municipal, tenue le 2^e jour du mois d'octobre 2019, à 15:30 heures, à l'Hôtel de Ville, 330, rue Gagnon, Saint-Ambroise, à laquelle étaient présents :

M. Jérôme Lavoie,	conseiller	district no. 1
M. Nicholas Tremblay,	conseiller	district no. 2
Mme Nathalie Perron	conseillère	district no. 3
M. Gabriel Brassard	conseiller	district no. 4
Mme Nathalie Girard,	conseillère	district no. 5
Mme Nicole Dufour,	conseillère	district no. 6

Mme Carolle Perron, Directrice générale

Sous la présidence de M. Deny Tremblay, maire.

Les membres du Conseil présents forment quorum.

Aucun citoyen n'était présent à l'assemblée.

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le Maire, Monsieur Deny Tremblay préside et souhaite la bienvenue à tous.

À 15H50, le quorum étant constaté, le maire, Monsieur Deny Tremblay, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-10-324

Il est proposé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Appuyée par M. Gabriel Brassard, conseiller
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal de Saint-Ambroise adopte le projet d'ordre du jour, tel que présenté par la directrice générale.

3. Adjudication du contrat de déneigement 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022

Résolution 2019-10-325

Il est proposé par M. Gabriel Brassard, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Perron, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil municipal de Saint-Ambroise reporte l'adjudication du contrat de déneigement et demande une étude plus approfondie.

4. Correction de la résolution 2019-03-106 point « d » concernant la « Prise en charge des rejets d'égouts sanitaires des 240 terrains de camping en développement, Domaine de la Florida, M. André Bouchard – 9211-4131 Québec inc. » payable par le Syndicat des copropriétaires du camping du Domaine de la Florida

Résolution 2019-10-326

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller
Appuyé par Mme Nicole Dufour, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal apporte la correction suivante au point « d » de la résolution 2019-03-106, à savoir :

- d) Que le promoteur s'engage entre autres à ce qui suit dans cette entente :
- Faire l'étalonnage périodique de ses stations de pompage (1 calibration par année pour chaque équipement);
 - Procéder à des prises de lectures hebdomadaires des temps de pompage;
 - Effectuer le calcul des débits pompés vers le réseau municipal et tenue d'un registre pour chacune de ses stations de pompage;
 - Faire la transmission de rapports mensuels à la municipalité;
 - Payer un montant de 1 000 \$ par branchement ajouté au réseau de la Florida payable au moment du contrat notarié des dits terrains vendus (soit les 240 terrains des blocs E et F);
 - Payer une contribution financière de 50 000 \$ à raison de 5 000 \$ par année pendant 10 ans, versement payable à l'automne de chaque année par le Syndicat des copropriétaires du Domaine de la Florida, 165, Route 172, Saint-Ambroise (Québec), représenté aux fins des présentes par M. Dany Martel, président, et M. Gérard St-Croix, trésorier dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par son conseil d'administration le _____ (*ce montant est conditionnel à l'obtention du CA par la compagnie 9211-4131, Québec Inc., société régie par la Loi sur les sociétés par actions (RLRQ, c S-31, ayant son siège social au 165, route 172, Saint-Ambroise (Québec) et dûment représentée aux fins des présentes par M. André Bouchard.*

5. **Correction du protocole d'entente concernant la contribution financière de 50 000 \$ payable par le Syndicat des copropriétaires du camping Domaine de la Florida au lieu de M. André Bouchard – 9211 4131 Québec inc.**

Résolution 2019-10-327

Il est proposé par M. Nicholas Tremblay, conseiller
Appuyé par Mme Nathalie Girard, conseillère
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le conseil municipal apporte la correction suivante au point « f » de l'article 4.17 de l'entente concernant la contribution financière de 50 000 \$, à savoir :

Payer une contribution financière de 50 000 \$ à raison de 5 000 \$ par année pendant 10 ans, versement payable à l'automne de chaque année par le Syndicat des copropriétaires du Domaine de la Florida, 165, Route 172, Saint-Ambroise (Québec), représenté aux fins des présentes par M. Dany Martel, président, et M. Gérard St-Croix, trésorier dûment autorisés aux fins des présentes en vertu d'une résolution adoptée par son conseil d'administration lors de l'assemblée du 30 avril 2019 (*ce montant est conditionnel à l'obtention du CA par la compagnie 9211-4131, Québec Inc., société régie par la Loi sur*

les sociétés par actions (RLRQ, c S-31, ayant son siège social au 165, route 172, Saint-Ambroise (Québec) et dûment représentée aux fins des présentes par M. André Bouchard.

6. Autorisation au directeur général et/ou secrétaire-trésorière pour l'approbation au fonds de roulement – dépense en immobilisation 2020 pour l'achat d'un serveur et d'ordinateurs pour un montant de 20 000\$

L'achat d'un serveur avec sauvegarde et d'ordinateurs est reporté à une prochaine séance.

7. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune demande.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question soulevée.

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Monsieur Nicholas Tremblay propose de lever la présente séance à 18h10.

Carolle Perron
Directrice générale

Deny Tremblay
Maire

Carolle Perron
Directrice générale